

Conseil municipal du 29 mars 2010

Procès-verbal

L'an deux mille dix le 29 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

Etaient présents : M. BESSET / M. EUVERTE / Mme PELFORT / M. HARDIVILLEZ / Mme RIBOUILLARD / M. HAUDECOEUR / M. HARDIVILLEZ / M. ROTH / Mme SALVADOR / M. OZON / Mme ERNOULT / M.MILON / Mme PARASCHIV / M. FILIPPI / M. MAZET / Mme TAQUET / M. HUBERT / M. ARISI / Mme GUINION

Etaient absents excusés : Mme BARRET (pouvoir à M. HAUDECOEUR) / Mme DEKKER (pouvoir à Mme RIBOUILLARD) / Mme HADDAR (pouvoir à Mme ERNOULT) / Mme ARRU (pouvoir à M. BOGAERT) / M. BLANCHARD (pouvoir à Mme TAQUET) / / Mme GERTHOFFERT (pouvoir à M. ARISI).

Absents : Mme CARRASCO / Mme SPECQUE

Secrétaire de séance : M. ROTH Sébastien

En exercice : 27	Présents : 19	Votants : 25	Procurations : 6
------------------	---------------	--------------	------------------

Monsieur BESSET informe l'assemblée des différentes décisions prises par la municipalité.

En date du 9 mars 2010, la Municipalité a accepté l'offre de la Société IPFAC – SE MA FOR pour la formation au CACES PEMP (Plate forme élévatrice mobile de personnel) pour un agent des services techniques de la ville, pour un montant de 716,40 € TTC.

En date du 9 mars 2010, la Municipalité a accepté l'offre de la Société IPFAC – SE MA FOR pour la formation au CACES engins de TP catégorie 4 pour cinq agents des services techniques, pour un montant de 1459,12 € TTC.

En date du 17 mars 2010, la municipalité a accepté l'offre de LEXIS pour la mission d'assistance à l'élaboration du plan Communal de Sauvegarde, pour un montant de 18 029,70 € TTC.

1) Fiscalité directe locale : vote des taux

Monsieur BESSET explique que conformément au débat d'orientation budgétaire, et compte tenu de la pression fiscale exercée sur les contribuables de la commune, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale pour la seconde année consécutive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir pour l'année 2010 les taux des 4 taxes directes locales pour la seconde année consécutive,

Dit que ces taux se décomposent comme suit :

Libellé	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux	Produit correspondant
Taxe d'habitation	4 251 000	14,81	629 573
Taxe foncière (bâti)	4 477 000	16,46	736 914
Taxe foncière (non bâti)	57 300	92,13	52 790
Taxe professionnelle et cotisation foncière des entreprises	11 107 000	27,38	3 041 097
TOTAL			4 460 374

Adopté à l'unanimité.

2) Décision modificative n°1

Monsieur BESSET précise que l'augmentation des bases d'imposition 2010 induit une augmentation des recettes de fonctionnement de 263 365 €. De plus, la compensation relais remplaçant le produit de la taxe professionnelle doit être inscrite au compte 7318 « autres impôts locaux ».

Le conseil après en avoir délibéré, valide la décision modificative suivante :

	BP 2010	IMPOTS	DM 1
C/7311 CONTRIBUTIONS DIRECTES	4 196 132	1 419 277	- 2 776 855
C/7318 AUTRES IMPOTS LOCAUX	0	3 041 097	+ 3 041 097
C/74833 ETAT COMPENSATION TP	51 296	46 907	- 4 389
C/74834 ETAT COMPENSATION TF	16 412	14 893	- 1 519
C/74835 ETAT COMPENSATION TH	27 708	32 739	+ 5 031
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			+ 263 365
C/023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			+ 263 365
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			+ 263 365
C/021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			+ 263 365
C/1641 EMPRUNTS			- 263 365
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			0

Adopté par 20 voix pour et 5 abstentions

Madame TAQUET réaffirme ses grandes inquiétudes quant aux conséquences des réformes sur les finances des collectivités territoriales.

Plus aucun conseiller ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 20h50.

Le secrétaire de séance
M. ROTH